

ECHOS D'EMPEAUX

Le mot du maire

Je tiens tout d'abord à remercier les Empusiens et les Empusiennes qui nous ont témoigné leur confiance (69,95% d'électeurs) lors du scrutin du 23 mars 2014.

C'est toute une équipe avec une grande envie et une motivation sans faille qui mettra ses compétences au service de la population afin de s'acquitter de sa tâche, pour continuer comme par le passé à améliorer votre bien-être et votre qualité de vie.

Dans un contexte national qui demande un effort sans précédent aux collectivités territoriales, nous devons arbitrer entre le service rendu à la population et les investissements ce qui entraînera des pertes pour les entreprises et donc pour l'emploi.

Nous essaierons de maîtriser la fiscalité, et défendrons l'intérêt collectif et resterons au service de tous les Empusiens et Empusiennes. Cette année encore nous n'avons pas augmenté les impôts, mais jusqu'à quand pourrons nous le faire ?

COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL

Le budget comporte deux parties, la section de fonctionnement et la section d'investissements. Les deux sections doivent être équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses.

FONCTIONNEMENT RECETTES	INVESTISSEMENTS RECETTES
<ul style="list-style-type: none">- Les impôts locaux (taxes foncières, d'habitation et cotisations entreprise)- Les dotations d'état (dotation globale de fonctionnement ASR)- Les recettes services municipaux (cantine, location de la salle)- Les autres contributions	<ul style="list-style-type: none">- Les dotations et subventions de l'état, conseil général, conseil régional)- L'autofinancement (solde exécutoire de la section fonctionnement)

FONCTIONNEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENTS DEPENSES
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux. - Charges à caractère général, - Charges de personnel, - Autres charges de gestion courante - Prestations des services extérieurs, - Remboursement intérêt de la dette. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'équipement pour améliorer l'existant et le maintenir en bon état, voire en créer de nouveaux. - Travaux, - Constructions, - Acquisition, - Remboursement capital de la dette.

LES RESULTATS DE L'ANNEE 2013 DU COMPTE ADMINISTRATIF :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
202 688,60 €	209 820,10€

SOLDE + 11 512,25€

INVESTISSEMENTS DEPENSES	INVESTISSEMENTS RECETTES
148 192,51€	135 625,47€

SOLDE - 5 681,59€

Le déficit que nous constatons provient des subventions qui n'ont pu être versées avant le 31/12/2013 notamment de l'état qui a arrêté ces crédits au 01/11/2013.

BUDGET 2014

FONCTIONNEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENTS RECETTES
364667€	351874€

De par la loi de finances, les communes se voient impacter une nouvelle diminution des dotations d'état pour Empeaux -1450€ alors même que des charges nouvelles nous sont imposées.

Le budget d'investissement qui semble énorme est surtout grossi par la réparation de la salle polyvalente qui doit nous être compensé par l'assurance.

La nouvelle équipe du conseil municipal a procédé à l'élection du maire, Robert Cassagne, du premier adjoint, Michel Simon et du deuxième adjoint Charles Garros. Il a également été désigné des représentants aux différentes instances intercommunales.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVES ET AUSSONELLE :
ELUS / COMMISSIONS**

Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement :

M. Robert CASSAGNE, M. Michel SIMON.

ADMR (personnes âgées) :

Mme. Anne-Marie ARTIGOT.

Commission territoriale d'électricité (SDEHG) :

M. Robert CASSAGNE, M. Francis LECLERCQ.

Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch (SIECT):

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. ROUAULT Dominique	Mme. Moes Françoise
M. SIMON Michel	M. CASSAGNE Jean Claude

Syndicat Mixte d'Etude pour l'Environnement (SMEPE):

M. Leclercq Francis.

Les dépenses d'électricité et de chauffage sont très importantes des études sont prévues pour optimiser les installations et diminuer les coûts.

Rentrée scolaire

Les inscriptions à l'école d'Empeaux ont commencé. Pour les retardataires, vous devez vous présenter à la mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile et prendre rendez vous avec Mme la directrice de la maternelle au 05 61 91 99 28.

Bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont une gêne parfois insoupçonnée par celui qui les produit, mais réelle et rapidement insupportable pour celui qui les subit. Bien souvent, un peu de bonne volonté peut suffire à résoudre le problème. Sans oublier que la tolérance est à la base de toute vie collective.

Travaux de bricolage et de jardinage

Arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 - article 5

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Animaux

Arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 - article 6

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Ordures ménagères

Incivilités aux containers des ordures ménagères

Depuis quelques mois, les employés de la CCRCSA ont constaté une nette détérioration de la propreté autour des points de collecte d'OM avec le dépôt à même le sol de multiples déchets en tout genre. Outre le fait que ces dépôts sauvages occasionnent de nombreuses nuisances pour la population, ils nécessitent également des interventions de nettoyage plus fréquentes engendrant un surcoût sur la facture des ordures. **Le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter des déchets, matériaux sur un lieu public est par ailleurs puni d'une amende de 75€.** De plus en plus de verre est déposé dans les containers alors qu'il existe 2 colonnes pour le récupérer (1 au village et 1 à la salle des fêtes) Vous avez à votre disposition une colonne tissus et chaussures à la salle des fêtes.

Vous avez une déchetterie à votre disposition à St Lys pour tout ce qui n'est pas ordures ménagères et tri sélectif y compris les cartons.

A Empeaux, il existe une volonté forte et partagée de créer une vie collective saine et respectueuse d'autrui. Ce n'est pas la Mairie qui changera fondamentalement la situation, mais bien les citoyens eux-mêmes.

Sur vos agendas 2014

5 & 6 juillet	Auto-cross et sprint-car
12 & 13 & 14 juillet	Fête locale
24 Août	Vide-grenier
13 & 14 septembre:	Camion-cross
11 novembre	Cérémonie armistice 1918 , Repas
23 novembre	Braderie

Permanences du secrétariat de la Mairie d'EMPEAUX:
mardi et vendredi de 14 heures à 18 heures.

Pour tous ceux qui veulent communiquer avec la mairie d'empeaux:

mairie.empeaux@wanadoo.fr

Tel : 05-61-91-43-24